

# COMPTE RENDU INTÉGRAL

## PRÉSIDENTE DE M. ROGER KAROUTCHI

vice-président

Secrétaires :

Mme Martine Filleul,  
M. Jacques Groperrin.

**M. le président.** La séance est ouverte.

(La séance est ouverte à dix heures.)

1

## PROCÈS-VERBAL

**M. le président.** Le compte rendu intégral de la séance du jeudi 13 juillet 2023 a été publié sur le site internet du Sénat.

Il n'y a pas d'observation?...

Le procès-verbal est adopté.

2

## QUESTIONS ORALES

**M. le président.** L'ordre du jour appelle les réponses à des questions orales.

COMPTABILISATION DES SURFACES PHOTOVOLTAÏQUES  
DANS LE CALCUL DU « ZÉRO ARTIFICIALISATION NETTE »

**M. le président.** La parole est à M. Philippe Bonnacarrère, auteur de la question n° 760, adressée à M. le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires.

**M. Philippe Bonnacarrère.** Monsieur le ministre, en vous posant cette question, je n'ai pas dans l'idée de faire un point général sur le « zéro artificialisation nette » (ZAN) : ce serait un peu trop peu ambitieux. Cela étant, j'aurais beaucoup d'observations à formuler sur cet objectif punitif et sur cette logique globale de décroissance...

Ma question concerne exclusivement le traitement des énergies renouvelables dans ce cadre.

De nombreux maires nous posent la question suivante : les opérations de développement d'installations photovoltaïques ou éoliennes par une commune entreront-elles en compte dans le calcul de son ZAN ? Vous vous doutez bien, monsieur le ministre, que, en fonction de la réponse, la gestion de ces dossiers sera à l'évidence très différente.

Il nous avait été indiqué que cette question serait tranchée par la voie législative. Or je n'ai rien décelé de tel dans le projet de loi relatif à l'industrie verte, qui a été récemment adopté par le Sénat et que l'Assemblée nationale examine

actuellement, non plus que dans la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.

Je réitère donc ma question : les opérations de développement d'installations photovoltaïques ou éoliennes seront-elles, oui ou non, prises en compte dans le calcul du ZAN communal ?

Votre réponse est très attendue par les élus locaux.

**M. le président.** La parole est à M. le ministre.

**M. Christophe Béchu, ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires.** Monsieur le sénateur Bonnacarrère, à la différence des autres questions orales sans débat, pour lesquelles j'aurai la joie de m'exprimer en lieu et place de mes collègues, je puis, pour celle que vous venez de me poser, vous répondre directement et vous annoncer la publication imminente d'un décret en lien avec votre question et avec cette interrogation légitime partagée par nombre d'élus locaux.

Pour dire les choses de manière simple, une installation éolienne, dans la mesure où son emprise au sol est généralement inférieure à 50 mètres carrés, ne sera pas prise en compte dans le calcul de l'artificialisation nette.

S'agissant des panneaux photovoltaïques, dès lors qu'ils seront installés non pas à même le sol, qu'ils n'altéreront donc pas, mais à une hauteur qui permettra à la faune de se reproduire et à la flore de préserver les qualités écologiques du terrain, ils ne seront pas, eux non plus, pris en compte dans le calcul de l'artificialisation nette.

Il ne s'agit pas que cet objectif du ZAN ait pour conséquence de bloquer le développement d'énergies dont nous avons besoin et qui, je le sais, suscitent des attentes dans nos territoires, dont vous vous faites ce matin, monsieur le sénateur, le porte-parole très légitime.

**M. le président.** La parole est à M. Philippe Bonnacarrère, pour la réplique.

**M. Philippe Bonnacarrère.** Je prends donc note que l'objectif du ZAN ne bloquera pas le développement de ces projets.

Monsieur le ministre, je vous adjure cependant d'être particulièrement attentif aux détails dans la rédaction du décret. En particulier, je vous ai entendu dire que les panneaux photovoltaïques ne devraient pas être posés à même le sol. Je perçois là une subtilité technique à laquelle il faudra veiller...

J'admets bien volontiers cet objectif du ZAN, que nous portons en commun, dès lors que les contraintes qu'il impose ne sont pas une entrave au développement effectif des énergies renouvelables.